

COMPOSITION DU BUREAU EN EXERCICE

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Courriel	Téléphone
Président				
Vice-Président				
Trésorier				
Secrétaire				

MOYENS HUMAINS

**Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée*

Nombre de salariés :
Nombre de bénévoles :
Nombre d'adhérents :

Dont :

Jeunes – 18 ans	Adultes	Compétition (Oui ou Non)

Montant de la cotisation annuelle :

Enfant : € Adulte : €

Si plusieurs tarifs varient selon les activités proposées, merci de le préciser ci-dessous :

.....

AIDES EN NATURE

Joindre à la présente demande de subvention vos besoins en locaux, matériel, prestations techniques et communication.

Documents à joindre obligatoirement à la présente demande (y compris ce feuillet renseigné) :

- Vos statuts (en cas de modification ou nouvelle association)
- Un relevé d'identité bancaire
- Les derniers comptes approuvés
- Le dernier rapport d'activité

Dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :

- Le compte rendu financier de l'action financée
- Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association

MAIRIE DE MELRAND

9 Rue de la Mairie, 56310 MELRAND
Tél : 02 97 39 54 61 / Email : mairie@melrand.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),représentant légal de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- Demande une subvention de € ;
- Reconnais avoir pris connaissance que la redistribution de subvention à une autre association est interdite, sauf en cas d'autorisation formelle de la collectivité qui a versé cette subvention (*art. 15 décret-loi du 2 mai 1938*) ;
- S'engage à reverser tout ou partie de la subvention à la Commune de Melrand dans les cas suivants :
 - Le projet est abandonné
 - La subvention n'est pas utilisée conformément à son objet
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (*joindre un RIB ou un RIP chaque année*) au :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Fait, le à

SIGNATURE

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

- Dossier à retourner dûment complété en Mairie au plus tard fin mars, un délai supplémentaire d'étude du dossier peut être accordé sur justification dans le cadre d'un projet non abouti à la date butoir.